

CHAPEAU L'ARTISTE !!

MERCI POUR VOTRE « CONSIDÉRATION »

Chapeau bas, Monsieur le Directeur ! On connaissait l'art de la pirouette administrative, mais là, vous touchez au sommet de l'hypocrisie managériale.

En août dernier, la Direction réunissait les Organisations Syndicales pour présenter son « glorieux » plan de lutte contre l'absentéisme. La règle du jeu fixée par le chef d'établissement était pourtant d'une clarté limpide avec 0 jour d'arrêt maladie entre janvier et septembre 2026 = 3 jours d'AAE (Autorisation d'Absence Exceptionnelle) en reconnaissance de l'investissement. Le 02 octobre 2026, certains agents ont donc eu le plaisir de recevoir leur courrier leur annonçant l'attribution de 3 AAE afin de récompenser leur implication au sein de l'établissement.

Mais c'était sans compter au coup de bonneteau du Chef d'Établissement et sa spécialité locale de changer les règles du jeu en cours de route pour réduire au maximum la liste des ayants droit. Peut-être que la facture était devenue trop salée à ses yeux ! Par la grâce d'une rallonge magique, la période de référence s'est étirée à un an complet de septembre 2025 à septembre 2026. Dans le même temps, ce dernier invente un nouveau concept médical en comptabilisant les détachements syndicaux comme de la maladie ou de l'absence. **Depuis quand l'engagement syndical est-il considéré comme une pathologie médicale ? Le calcul est mesquin mais transparent**, en rallongeant la période et en excluant les syndicalistes, le chef d'établissement réduit la liste des bénéficiaires au strict minimum. *Moins on donne, mieux on se porte ! Quelle heureuse coïncidence ! Bien joué l'artiste !*

Sanctionner des agents qui s'investissent sans compter sur la structure, qui bouchent les trous au détriment de leur vie de famille et qui font vivre le dialogue social sans aucun arrêt maladie, c'est non seulement une attaque mesquine et illégale contre le droit syndical, mais c'est surtout d'une ingratitude malsaine.

Bravo Monsieur le Directeur ! Après le plan de lutte contre l'absentéisme, voici maintenant le plan de lutte contre les récompenses. Vous vouliez récompenser l'investissement des personnels ? Commencez donc par respecter votre parole. Parce qu'à force de changer les règles quand elles ne vous conviennent plus, ce n'est pas l'absentéisme que vous combattez, **C'EST LA CONFIANCE DES PERSONNELS QUE VOUS DÉTRUISEZ !!**

**Ce ne sont pas les personnels investis qu'il faut sanctionner.
Ce n'est pas l'activité syndicale qu'il faut combattre.**

L'UFAP UNSa Justice EXIGE le retour immédiat à la période de référence initialement annoncée (janvier à septembre 2026) et la réintégration sans délai des agents pénalisés par l'exercice de leurs mandats syndicaux.

SANS DÉCISION IMMÉDIATE, LE DIALOGUE SOCIAL SERA ROMPU !